

Délibération du CONSEIL

MOBILITE ET TRANSPORTS - MOBILITE - SG GFAJ MOBILITE ET TRANSPORTS

Vers une métropole 2.0 : des applications à la mobilité intelligente

La métropole européenne de Lille est aujourd'hui confrontée à une congestion du trafic ayant des impacts importants au niveau économique (attractivité du territoire, productivité, accessibilité...), environnemental (pollution, consommation énergétique...) ou social (santé, emploi...). L'accessibilité de la métropole est un enjeu prioritaire de notre établissement qui incite à trouver des solutions afin de fluidifier le trafic routier, de développer les transports alternatifs à l'automobile utilisée « seul », et de déclencher des actions visant à accompagner les usagers dans leur mobilité et à faire évoluer leurs pratiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine en matière d'ouverture des données publiques, et afin d'améliorer l'information aux voyageurs et de développer de nouveaux services à la mobilité, la Métropole s'engage à mettre à disposition des usagers des données numériques. Parmi les thèmes porteurs, le sujet de la mobilité fait partie de ceux sur lesquels les citoyens sont le plus en attente. Aujourd'hui, de nombreuses initiatives voient le jour et se structurent dans ce domaine aussi bien en matière d'utilisation des données que de services d'aide à la gestion de ses déplacements. Ces services sont la pierre angulaire de la « mobilité intelligente ».

Pour participer de l'amélioration de l'accessibilité du territoire et valoriser les politiques de mobilité métropolitaines, la métropole européenne de Lille souhaite s'engager résolument dans cette voie.

- *Rendre accessibles et enrichir les données de mobilité*

Les solutions proposées en matière d'Open Data rendront à terme accessibles les principales données de transports (théoriques et temps réel). Cette mise à disposition ouvrira un champ des possibles vaste et varié et contribuera au développement des initiatives citoyennes, du système économique local ou national, pour créer de nouveaux services. Elle participera également à enrichir les bases de données métropolitaines en les qualifiant ou en les complétant.

- *Créer rapidement une application MELmobilité pour valoriser les services et les données existantes*

La métropole européenne de Lille est d'ores et déjà active sur les services offerts aux usagers avec par exemple le nouveau calculateur d'itinéraires Navitia 2 ou encore la nouvelle application transpole.mobi proposés depuis le mois d'avril 2015 par Transpole dans le cadre de sa délégation. De même de nombreuses données disponibles peuvent être valorisées comme celles existant sur nos réseaux viaires ou

vélos, sur l'état du trafic ou encore sur l'occupation des parkings publics de centres-villes. Nos partenaires sont également actifs sur ces sujets avec notamment le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports qui a engagé le développement d'une centrale d'information multimodale à l'échelle régionale qui devrait voir le jour d'ici le printemps 2016.

Pour rendre accessible et donner de la visibilité à ces services, il est proposé de mettre en œuvre d'ici début 2016 un outil numérique métropolitain d'aide à la mobilité. Il s'agit de créer une interface multi-supports via internet qui renvoie vers les services et données existantes. Ce nouvel outil, simple et ergonomique, permettra à court terme aux usagers de disposer d'un « écran » numérique unique centralisant et renvoyant vers les principaux services de mobilité du territoire.

- *Développer des services à la mobilité inexistantes sur le territoire*

Outre les initiatives issues du privé ou de la société civile permises par la libération des données et la mise à disposition d'une interface de programmation, il est proposé d'engager une réflexion sur le développement de nouveaux services à la mobilité spécifiques dédiés à un champ particulier ou à une catégorie d'usagers ou d'utilisateurs. Il apparaît alors pertinent de développer un service alors que l'écosystème en place n'en produit pas directement de lui-même ou pas de qualité suffisante. Cette réflexion débouchera, au besoin, sur la création de nouveaux outils à la charge de la MEL ou à développer dans le cadre d'appels à projets spécifiques. Ces appels à projets pourront faire l'objet de conventions de partenariat sans incidence financière (partage de données, assistance technique) avec les partenaires qui se déclareront dans le cadre de ces appels à projets.

Enfin, il est également à signaler que la métropole européenne de Lille s'investit dans le cadre de partenariats sur des projets de recherche portant sur les questions de mobilité intelligente en lien avec le numérique. A ce titre, une démarche est conduite par la plateforme i-viatic et formalisée dans une convention avec notre établissement, pour mobiliser les acteurs de la recherche et du numérique autour d'un projet d'innovation portant sur de la recherche d'itinéraire multimodal en temps réel et prévisionnelle. Il est également possible de citer le projet d'observatoire numérique des déplacements porté par le CEREMA et la DREAL Nord – Pas de Calais et visant à développer des outils d'observation basés sur les données de téléphonie mobile. Ces projets d'innovation n'ont pas une portée opérationnelle directe mais permettent de préparer des solutions qui seront déployées demain ou d'enrichir les solutions offertes actuellement aux usagers.

En conséquence, les commissions Gouvernance et administration et Mobilité et accessibilité consultées, le Conseil de la métropole européenne de Lille décide :

- 1/ de valider la stratégie Métropole 2.0 appliquée à la mobilité décrite ci-avant ;
- 2/ de créer un outil numérique métropolitain d'aide à la mobilité ;
- 3/ d'autoriser M. le Président à signer les conventions de partage de données et / ou de partenariat correspondantes.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 30/06/2015

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Pour le Président,
Le Responsable délégué


Arnaud FICOT 